

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 mars 2018**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mars 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILONG, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations : M. Gérard CABELLO à M. Maurice DEJEAN, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice FERNANDO à M. René GOMEZ, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés : M. Jean-Pierre PECHIN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur René GARRO

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 24	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2121-31 applicable aux Etablissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

VU les comptes de gestion 2017 transmis par le Trésorier de Gignac pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe SOM,
- Budget annexe Autorisation Droits des Sols (ADS),
- Budget annexe SPANC,
- Budget annexe « PAE Trois Fontaines » au Pouget,
- Budget annexe « ZAE Les Garrigues » (Parc d'activité Les Treilles) à Aniane,
- Budget annexe « ZAE La Tour » à Montarnaud,
- Budget annexe « ZAE La Garrigue » à St André de Sangonis,
- Budget annexe « ZAE E. Carles » à St Pargoire
- Budget annexe « ZAC La Croix » à Gignac,

CONSIDERANT que ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2017 issus de la comptabilité de l'ordonnateur,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2017 du budget principal et des 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac ; ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2017 de l'ordonnateur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les comptes de gestion 2017 du budget principal et des 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ci-annexés et transmis par le Trésorier de Gignac ; ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2017 de l'ordonnateur,
- d'autoriser le Président à signer les comptes de gestion 2017 du budget principal et des 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1628 le 21/03/18
Publication le 21/03/2018
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 21/03/2018
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180319-lmcl106142-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

